

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 juin 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-163**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2016.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.8) Autorisation de signature – Servitude avec la MRC des Pays-d'en-Haut – Partie du lot 4 065 913

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-164**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-165**

**Participation des membres du conseil à des activités diverses**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés rétroactivement à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
19e Omnium de golf du restaurant chez Milot	6 juin 2016 / Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle	175\$	M. Roch Bédard
AGA de Loisirs Laurentides	16 juin 2016 / Loisirs Laurentides / 3065, rue Rolland	Gratuit	M. Gilles Legault

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
34 <sup>e</sup> tournoi de golf du maire Gilles Boucher au profit des OBNL de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	18 août 2016 / Club de golf de Sainte-Adèle	89\$	M. Roch Bédard M. Gilles Legault

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-166**

#### **Remise du cautionnement d'exécution – Service de Protection Canine des Monts (S.P.C.M.) – Contrat 2013 à 2016 – (DG-2013-01)**

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 10 juin 2016 relativement à la remise du cautionnement d'exécution pour un contrat de service pour le contrôle et la protection des animaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Service de Protection Canine des Monts (S.P.C.M.)*, une somme de 2 150\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement d'exécution, montant retenu jusqu'à la fin du contrat, soit le 30 juin 2016.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-167**

#### **Rejet des soumissions – Appel d'offres – Contrôle et protection des animaux – DG-2016-01**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le mandat pour le contrôle et la protection des animaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 juin dernier et qu'il n'y a eu qu'une soumission;

ATTENDU les événements récents concernant les chiens dangereux;

ATTENDU QUE la ville désire maintenant obtenir des services plus étendus pour le contrôle des animaux sur son territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**

**M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit la seule soumission déposée.

**RÉSOLUTION NO. 2016-168**

**Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus**

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Adèle souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**

**Mme Diane de Passillé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

QUE le conseil autorise le maire, le greffier ou la trésorière à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement no. 2 de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires ».

**RÉSOLUTION NO. 2016-169**

**Autorisation de signature – Contrat avec SPCA Laurentides Labelle**

ATTENDU les événements récents concernant les chiens dangereux;

ATTENDU QUE la ville désire maintenant obtenir des services plus étendus pour le contrôle des animaux sur son territoire;

ATTENDU l'offre présentée par la SPCA Laurentides Labelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**

**M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les termes du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la SPCA Laurentides Labelle concernant le contrôle et la protection des animaux, et ce, pour une période d'un peu plus d'un an soit du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2017 au montant de 5 208,64\$ par mois taxes incluses;

D'autoriser le directeur général à signer ce contrat;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**RÉSOLUTION NO. 2016-170**

**Mandat octroyé au cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés**

ATTENDU la signification personnelle à monsieur Pierre Dionne, directeur général et à monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, le 4 mai 2016, d'une requête introductive d'instance par Marc Lupien;

ATTENDU QU'à tout moment pertinent à ce dossier, messieurs Dionne et Dontigny ont agi à l'intérieur de leur fonction;

ATTENDU QUE le conseil estime opportun de mandater une firme d'avocats afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'intervenir dans ce dossier et pour contester ladite requête portant le numéro 700-17-013179-162 de la Cour Supérieure du district de Terrebonne;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil mandate la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour rédiger et faire signifier toutes procédures nécessaires pour que la Ville de Sainte-Adèle intervienne audit dossier et permette la contestation de ladite requête;

QUE la firme d'avocats soit également mandatée pour entreprendre, au nom des défendeurs, toutes procédures utiles devant tout organisme compétent afin de protéger et défendre les droits de la Ville et de tout officier municipal en regard de toutes attitudes et agissements incompatibles avec la bonne administration de la justice dans le présent dossier;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-171**

**Autorisation de signature – Servitude avec la MRC des Pays-d'en-Haut – Partie du lot 4 065 913**

ATTENDU QUE la Ville détenait une entente de passage pour le sentier situé en bordure de la rivière du nord sur le terrain de l'ancien Centre d'informations touristiques situé au 1490, rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE l'entente s'éteindrait par la vente de l'immeuble;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer la pérennité de ce sentier;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le maire et le greffier soient autorisés à convenir d'une servitude sur le terrain avec la MRC des Pays-d'en-Haut et qu'ils soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ladite servitude;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-172**

**Emprunts temporaires – Règlements 1229, 1230 et 1231**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1229**

Règlement numéro 1229 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de la réfection complète de la chaussée des rues du domaine Habitat et de la surveillance des travaux,

incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 300 000\$.

Montant autorisé : 2 166 475\$

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1230**

Règlement numéro 1230 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, de profilage et/ou nettoyage de fossés, de nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, d'ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, de chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires ainsi que la surveillance, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 428 000\$.

Montant autorisé : 2 428 000\$

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1231**

Règlement numéro 1231 décrétant un emprunt pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de construction des conduites d'égout pluviale, de la réfection complète de la chaussée sur la rue Dubé et de la surveillance des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 017 000\$.

Montant autorisé : 1 017 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-173**

##### **Changement de Mutuelle de prévention en santé et sécurité**

ATTENDU la recommandation du 14 juin 2016, transmise par madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, concernant la mutuelle de prévention en santé et sécurité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et d'entériner la résiliation du contrat avec la mutuelle actuelle soit *Solutions Santé Sécurité de l'APCHQ*, mandatée par l'UMQ au 31 décembre 2016;

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer un contrat avec l'entreprise Gestess pour l'année 2017 et à signer tous les documents nécessaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-174**

##### **Adjudication – Fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable – SP-2016-010b**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 juin dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
GloboCam (Montréal) inc.	274 959,26\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 7 juin 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable à la compagnie *GloboCam (Montréal) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 274 959,26\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-175**

**Adjudication – Services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux – SP-2016-024**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée
Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.
Av-Tech inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 16 juin 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 17 juin 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la firme *Av-Tech inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 7.33 pour un montant de 163 630,01\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-176**

**Adjudication – Services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec – SP-2016-025**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 juin dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montant</b>
Laurin, Laurin (1991) inc.	26 145,32\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	33 247,30\$
Installume inc.	33 885,68\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 14 juin 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec à la compagnie *Laurin, Laurin (1991) inc.*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 26 145,32\$, taxes incluses, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-177**

**Autorisation de dépense – Rechargement granulaire des rues et un 3<sup>e</sup> épandage d'abat-poussière**

ATTENDU la correspondance de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 30 mai 2016;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder rapidement au rechargement granulaire des rues sur le territoire de la ville et de permettre un 3<sup>e</sup> épandage d'abat-poussière;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 80 000 \$ pour le coût de ces dépenses;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter les sommes nécessaires à ces dépenses à même les surplus libres non affectés.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-178**

**Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement du décompte # 9 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 108 036,89\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement pour les travaux d'étanchéisation au réservoir Sommet-Bleu, soit un montant de 58 671,74\$, taxes incluses (SP-2016-013), à l'entreprise

*CLP Construction inc.* et que ce paiement soit effectué à même les fonds réservés à cet effet;

DE procéder au paiement pour les travaux de réparation mineure de pavage 2016, soit un montant de 99 361,85\$, taxes incluses (SP-2016-003), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle*, et que ce paiement soit effectué à même le fonds réservé pour la réparation des rues;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-179**

##### **Adjudication – Étude, plans, devis et surveillance – Réfection des infrastructures – Partie du chemin Notre-Dame (INV-2016-033)**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude, plans, devis et surveillance pour la réparation des infrastructures d'une partie du chemin Notre-Dame ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

EFEL Experts-conseils inc.
WSP Canada inc.
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.
MLC Associés inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 9 juin 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 10 juin 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**                    **Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la firme *MLC Associés inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 23.23 pour un montant de 57 257,55\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1218.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-180**

##### **Adjudication – Plans, devis et surveillance – Étangs aérés Mont-Gabriel (INV-2016-004)**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les plans, devis et surveillance pour les étangs aérés Mont-Gabriel ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Éclipso Design Construction inc.
WSP Canada inc.
Beaudoin Hurens

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 16 juin 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;



ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 16 juin 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la firme *Beaudoin Hurens* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 41.67 pour un montant de 31 618,12\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1226 (TECQ).

### **RÉSOLUTION NO. 2016-181**

**Décisions du conseil - Dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 mai 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil ACCEPTE la demande de dérogations mineures suivante:

### **Résolution du CCU – 2016-035**

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 5 065 362 (chemin du Belvédère), afin d'augmenter la pente naturelle moyenne maximale à l'intérieur de la profondeur moyenne d'un lot :

- de 30% à 48% pour le lot projeté numéro 1 ;
- de 30% à 39% pour le lot projeté numéro 2;
- de 30% à 53% pour le lot projeté numéro 3;
- de 30% à 38% pour le lot projeté numéro 4;

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur géomètre, version 3 datée du 21 avril 2016, 16616 de ses minutes et ce, afin d'autoriser un remplacement sur lot 5 065 362 du cadastre du Québec, sous réserve des conditions suivantes :

1. Dans le cadre de la construction des lots 2, 3 et 4, ceux-ci devront être desservis à partir du chemin du Belvédère uniquement par un accès et une allée d'accès commune, telle que montrée audit plan projet de lotissement;
2. Préalablement à la délivrance du permis de lotissement pour le morcellement du lot 5 065 362 tel que montré audit plan projet de lotissement, pour chaque lot projeté, devra être déposé un rapport technique comprenant une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel habilité, confirmant la possibilité de desservir les lots projetés des installations sanitaires conformes à la réglementation provinciale en vigueur.

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant.

## RÉSOLUTION NO. 2016-182

### Décisions du conseil – Demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme lors de la réunion du 7 juin 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

### **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. 2016-039** refusant la demande de PIIA pour le :  
1614, boulevard de Sainte-Adèle  
Pièce d’auto F.J.L. inc.  
- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2016-040** acceptant la demande de PIIA pour le :  
25, rue Morin  
Service Station Communication  
- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2016-041** acceptant la demande de PIIA pour le :  
920, boulevard de Sainte-Adèle  
Patrick Gauvin  
- **Installation de garde-corps et modification de la terrasse (couleur)**

**Résolution C.C.U. 2016-042** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1401-1405, boulevard de Sainte-Adèle  
Diane Lacelle  
- **Modification de l’enseigne (peinture et toiture)**

**Résolution C.C.U. 2016-043** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1401-1405, boulevard de Sainte-Adèle  
Diane Lacelle  
- **Rénovation (peinture)**

**Résolution C.C.U. 2016-044** acceptant la demande de PIIA pour le :  
Lot 3 889 468 (rue à être nommée)  
- **Construction neuve**

**Résolution C.C.U. 2016-045** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1600, chemin Pierre-Péladeau  
9022-6812 Québec inc.  
- **Enseigne (modification de la couleur)**

**Résolution C.C.U. 2016-046** acceptant la demande de PIIA pour le :  
814, boulevard de Sainte-Adèle  
Mario Crépeau  
- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2016-047** acceptant la demande de PIIA pour le :  
3998, boulevard de Sainte-Adèle  
Auto JMB 3000  
- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2016-048** acceptant la demande de PIIA pour le :  
3998, boulevard de Sainte-Adèle  
Auto JMB 3000  
- **Modification façade (porte d’entrée)**

**Résolution C.C.U. 2016-049** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1490, rue Saint-Joseph  
Nicolas Desrosiers et Geneviève Gagné  
- **Agrandissement**

### **RÉSOLUTION NO. 2016-183**

#### **Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure**

##### **Résolution du CCU – 2016-038**

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **718-720, Vallée-du-Golf**, afin de permettre un empiètement de 2,50 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la terrasse au sol (sur remblai) localisé dans la cour arrière tel que montré au plan de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8569 de ses minutes et datés du 21 octobre 2015;

##### **Résolution du CCU – 2016-050**

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **250, rue Jean-de-l'Ours**, afin de réduire la marge arrière de la piscine de 1.5 mètre à 0.13 mètre et réduire la marge de recul de la promenade en béton autour de la piscine de 1 mètre à 0 mètre tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparés par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8708 de ses minutes et datés du 19 mai 2016 afin de régulariser l'implantation de la piscine et une partie de sa promenade;

##### **Résolution du CCU – 2016-051**

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1446-1448 chemin du Chantecler**, afin de réduire la marge avant du bâtiment principal de 7 mètres à 5,68 mètres, réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 3,01 mètres, réduire la marge arrière pour les deux galeries de 1,5 mètre à 0,91 mètre et de 1,5 mètre à 0,65 mètre, réduire la marge latérale droite de la remise de 2 mètres à 0,47 mètre et de réduire la marge arrière de la remise de 2 mètres à 0,57 mètre, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8700 de ses minutes et daté du 13 mai 2016, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal, ses galeries ainsi que la remise;

##### **Résolution du CCU – 2016-052**

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **511, rue de Lucerne**, afin permettre la construction d'une piscine et d'une remise dans une zone de très forte pente (soit 41%);

##### **Résolution du CCU – 2016-053**

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **855, rue Sigouin**, afin permettre l'empiètement du bâtiment principal existant de 2,19 mètres dans la bande riveraine du cours d'eau de 10 mètres minimum, permettre l'empiètement de la remise existante de 4,30 mètres dans la bande riveraine du cours d'eau de 10 mètres minimum, permettre l'empiètement de 1,10 mètre d'un stationnement dans la bande riveraine du cours d'eau, réduire la marge de recul d'une case stationnement existante par rapport à la ligne avant de propriété de 1,5 mètre à 1,0 mètre et réduire une partie de l'allée de circulation du stationnement de 6,0 mètres à 5,8 mètres tel que montré au plan préparé par Richard Barry arpenteur-géomètre portant le numéro 6649 de ses minutes et datée du 3 février 2016 afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal, régulariser l'implantation de la remise, régulariser l'allée de circulation du stationnement ainsi que régulariser l'implantation de deux cases de stationnement;

##### **Résolution du CCU – 2016-054**

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1373, chemin Pierre-Péladeau**, afin de régulariser l'implantation d'une gloriette pour la propriété sis au 1373, chemin Pierre-Péladeau;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 juillet 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-184**

##### **Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1500, chemin Riverdale (initialement 1500, impasse des Métairies) – ADOPTION**

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-157) en lien avec le projet particulier a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-036 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 mai 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 1500, chemin Riverdale (initialement 1500, impasse des Métairies) ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre, pour l'immeuble situé au 1500, chemin Riverdale, la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec, tel que décrit à la demande daté du 11 avril 2016, dont les annexes font parties intégrantes, présentée par M. Guy Gazaille, président du Domaine Riverdale Inc.

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 1<sup>er</sup> juin 2016 à 19 h ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme daté du 4 mai 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte le second projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 1500, chemin Riverdale, afin de permettre la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-185**

##### **Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952) – ADOPTION**

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-158) en lien avec le projet particulier a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-037 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 mai 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification réglementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952) ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre, pour l'immeuble situé sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952), le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation) sous certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 1<sup>er</sup> juin 2016 à 19 h ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme daté du 4 mai 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte le second projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952), afin de permettre le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation):

**sous réserve des conditions suivantes;**

- 1) Le dépôt du plan modifié des aménagements paysagers du technologue Jean-François Dubé montrant le remplacement des végétaux proposés par des végétaux arbustifs indigènes du Québec adaptés aux caractéristiques du sol en place et favorisant sa stabilisation. Le plan modifié doit être déposé dans un délai au maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil;
- 2) Une garantie financière au montant de 2 000\$ visant à assurer la réalisation des ouvrages approuvés le cas échéant, doit être déposée dans un délai maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil. Cette garantie sera remboursée dans les 12 mois la date constatée par la Ville de réalisation des ouvrages tels qu'approuvés;
- 3) Une fois les procédures d'approbation du PPCMOI complétées et en vigueur suite à la délivrance, le cas échéant, du certificat de conformité délivré par la MRC des Pays-d'en-Haut, les ouvrages approuvés doivent être complétés dans les 90 jours de la date d'entrée en vigueur de la résolution du conseil approuvant le PPCMOI, à défaut de quoi ladite résolution d'approbation sera caduque;

- 4) Si les végétaux, dont la plantation est requise en vertu du PPCMOI approuvé, meurent dans un délai de 24 mois suivant la plantation, ils doivent être remplacés en respectant les exigences du PPCMOI approuvé.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-186**

##### **Attribution d'un nom de rue publique – Lot 3 889 120 cadastre du Québec**

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 juin 2016 ;

ATTENDU le rapport daté du 9 juin 2016, rédigé par monsieur Benoît Huneault, chef inspecteur du Service d'urbanisme, relativement à une demande d'attribution d'un nom de rue publique localisée sur le lot 3 889 120;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport de monsieur Benoît Huneault, chef inspecteur du Service d'urbanisme;

QUE le conseil accepte de nommer la « rue des Aigrettes », sur le lot 3 889 120 montré au plan de la page 1 du rapport précité;

QU'une enseigne de rue devra être installée à l'intersection de ce chemin et de la rue du Grand-Héron une fois le tout officialisé;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cette nouvelle désignation.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-187**

##### **Signalisation pour la piste cyclable Le P'tit Train du Nord**

ATTENDU QUE ATR associées du Québec est le mandataire officiel du ministère des Transports et de Tourisme Québec depuis 1992 pour effectuer la mise en œuvre des programmes de signalisation touristique;

ATTENDU QUE La Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord est un organisme à but non lucratif avec des moyens financiers très limités et ne dispose pas des fonds pour maintenir cet affichage à travers la grande région des Laurentides;

ATTENDU QUE les compteurs dénombrent une croissance constante de la fréquentation de plusieurs centaines de milliers d'usagers sur la piste entre le mois de mai et octobre, année après année;

ATTENDU QU'il y a une clientèle régionale et internationale qui se dirige quotidiennement vers les gares;

ATTENDU QUE La Corporation et ses partenaires reçoivent peu de plaintes et de questionnements sur l'emplacement des gares dans les villes qui ont maintenu l'affichage depuis l'implantation des panneaux bleus;

ATTENDU QUE les panneaux bleus permettraient d'offrir une belle vitrine et une visibilité accrue de la présence du prestigieux Parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans notre municipalité, et ce, à plusieurs centaines de milliers d'automobilistes et de touristes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'installation de panneaux bleus « Le P'tit Train du Nord » aux abords de l'autoroute 15 pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, et ce, aux tarifs nord/sud qui correspondent au territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-188**

##### **Projet de parc canin (bonification) au Parc Claude-Cardinal**

ATTENDU le rapport rédigé le 30 mai 2016 par monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs relativement au projet de parc canin (bonification) au parc Claude-Cardinal;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement dans le but de bonifier le parc canin actuel, situé au parc Claude-Cardinal;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense à même les sommes disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-189** **AVIS DE MOTION**

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-17 (omnibus), amendant le règlement 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-190**

**Projet de règlement 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 6 juillet 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-191**

**Règlement 1200-2012-PU-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout, soit adopté.

### RÉSOLUTION NO. 2016-192

**Règlement 1200-2012-PU-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone touristique mixte TM-003 pour augmenter la hauteur maximale en étage de 2,5 à 3 étages, ainsi que de modifier la définition du terme « habitation collective » en retirant la mention de ressource intermédiaire ou de type familiale, soit adopté.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 117 569,61\$ pour la période du 7 au 13 mai 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 364 298,51\$ pour la période du 14 au 20 mai 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 215 892,96\$ pour la période du 21 au 27 mai 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 885 369,16\$ pour la période du 28 mai au 3 juin 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 638 420,58\$ pour la période du 4 au 10 juin 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 316 269,59\$ pour le mois d'avril 2016.
- Engagements au montant de 355 449,42\$ pour la période du 1er au 31 mai 2016.

Dépôt par la trésorière du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2015

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

- Rapport après 6 semaines
- Réponses aux questions posées lors de la dernière assemblée du conseil
- Dossier Lupien, mise au point

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC**

**Mme Nadine Brière**

- Informe les citoyens des festivités de la St-Jean et des soirées Nostalgia qui débiteront le 2 juillet prochain.

\*\*\*\*\*



## PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

M. Dubé  
M. Claude Filion  
M. Gérald Ouellette  
M. Sylvain Lacerte  
M. Pierre Grignon  
Mme Jeanne d'Arc Groulx  
Mme Jocelyne Cazin  
M. Martin Bellerose  
M. Léonard Ayoub  
M. Denis L'espérance  
Mme Doris Poirier  
M. Gilles Bellerose

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2016-193

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 10h10.

(s) Robert Milot

\_\_\_\_\_  
M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

\_\_\_\_\_  
Me Simon Filiatreault,  
Greffier et directeur des services juridiques